

---

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du JEUDI 2 DECEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 2 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents BOUNIOL François et RAOUL Florence qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane

Florent ALBOUY est élu secrétaire de séance.

#### **1- MARCHE DE MODERNISATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2022-2025 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-053 en date du 16 septembre, le Conseil Municipal avait décidé de publier l'avis d'appel d'offres concernant le marché d'entretien et de modernisation de la voirie communale selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) et des sections 1, 2 et 3 qui en découlent.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 octobre 2021 pour l'ouverture des plis a analysé les 2 dossiers reçus, en fonction des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis à savoir 40 points pour la valeur technique de l'offre et 60 points pour le prix des prestations.

Les propositions sont les suivantes :

SAS COLAS France ZI de la Cantaranne 12 850 ONET LE CHATEAU :

- Montant HT : 109 195.00€HT

SAS SOULENQ ET FILS Courbilhac 12600 BROMMAT

- Montant HT : 122 044.00€HT

La commission d'appel d'offres a retenu la proposition de l'entreprise SAS COLAS, moins disante.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De suivre l'avis de la CAO, l'entreprise SAS COLAS étant identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement,
- Autorise le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

## **2- REALISATION D'UNE PLATEFORME POUR LA CREATION D'UN CITY STADE A BROMMAT – RESULTAT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-064, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à une consultation auprès de 3 entreprises pour la réalisation d'une plateforme pour la création d'un city stade.

La proposition retenue est celle de :

SAS SOULENQ ET FILS Courbillac 12600 BROMMAT

- Montant HT : 33 470.00€
- Montant TTC : 40 164.00 €

## **3- Transformation de 3 balcons en loggias fermées à la Grange BONY – Mission AMO**

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires d' Amélie COUFFIGNAL, Architecte (BOZOULS 12) et Jérôme RUSSERY, Economiste de la construction, pour une mission d'AMO concernant la transformation de 3 balcons en loggias fermées dans les 3 appartements de la Grange BONY.

La mission qui comporte l'étude, le descriptif des travaux, l'appel d'offres, le suivi de chantier et la réception des travaux s'élève à 4 500€HT.

Le Conseil Municipal, après réflexion, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la mission et tous les documents relatifs à ce sujet

## **4- PRESBYTERE DE JONGUES – AMENAGEMENT D'UNE CHAMBRE DANS LE GRENIER – MISSION AMO**

Il présente également la proposition d'honoraires de Amélie COUFFIGNAL et Jérôme RUSSERY pour une mission d'AMO concernant la création d'une chambre supplémentaire au dernier niveau sous combles du presbytère de Jongues. Elle comporte l'étude, le descriptif des travaux, l'appel d'offres, le suivi de chantier et la réception des travaux s'élève à 3 000€HT.

Le Conseil Municipal, après réflexion, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la mission et tous les documents relatifs à ce sujet

## **5- DECISION MODIFICATIVES N°3 (FONCTIONNEMENT)**

### *AUGMENTATION DE CREDIT*

- Comptes 6411-6413 (en DF) : +22 000€
- Compte 6419 (en RF) : + 22 000€

## **6- DECISION MODIFICATIVES N°4 (VIREMENT DE CREDIT EN INVESTISSEMENT)**

- **EN PLUS :**

Programme 112 : TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENT	+ 50 000€	} 85 000€
Programme 50 : CREATION AIRES DE JEUX :	+ 35 000€	

- **EN MOINS :**

Programme 43 : PRESBYTERE ALBINHAC	- 20 000€	} 50 000€
Programme 20 : travaux grange Pleau + SDF	- 15 000€	
Programme 51 : ANCIEN GARAGE POMPIERS :	- 15 000€	
Programme 113 : ACHAT MOBILIER :	- 10 000€	} 35 000€
Programme 17 : CONSTRUCTION DES MAISONS	- 10 000€	
Programme 31 : MATERIEL DIVERS ET VOIRIE :	- 15 000€	

### **7-VIREMENT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Lors du vote du budget primitif, un virement du budget principal vers le budget assainissement d'un montant de 90 000€ avait été prévu (en section fonctionnement)

Monsieur le Maire indique qu'un montant de 60 000.00€ suffira pour équilibrer le budget assainissement. Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les opérations comptables pour un montant de 60 000€.

### **8- TARIFS 2022**

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents tarifs en vigueur.

Après réflexion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs suivants :

<b>CANTINE</b>	
Repas enfant	Gratuit
Repas enseignant titulaire	1,80 €
Repas intervenant extérieur	5,00 €
<b>GARDERIE</b>	
Accès garderie enfant	1.00 € /accès
<b>PISCINE MUNICIPALE</b>	
Entrée enfant	1,00 €
Entrée adulte	2,00 €
Abonnement adulte (10 entrées)	16,00 €
Abonnement enfant (10 entrées)	8,00 €
<b>CAMPING</b>	
Tarif adulte	5,00 € / nuit
Tarif enfant - 13 ans	2,00 € / nuit
Branchement électrique	3,50€ / nuit
Caravane de + de 5 mètres	30,00 € / nuit
Garage mort	2,00 €/nuit
<b>TIPIS</b>	
Location du 01/09 au 30/06	230 €/semaine
Location du 01/07 au 31/08	280€/semaine
Toute l'année	55€/nuit
Montant des arrhes	50 €
<b>SALLE DES FETES</b>	
Location	100 €
Caution	200 €
<b>GRANGE DE PLEAU</b>	
Location	200 €
Caution	300 €
<b>PETITE SALLE DE PLEAU (salle du bas)</b>	
Location	60 €
Caution	100 €
<b>SALLE BRUEL</b>	
Location	50 €
Caution	100 €
<b>CIMETIERE</b>	
CONCESSION CIMETIERE (concession nouvelle)	15,00 € / m2
COLOMBARIUM ancien	800,00 €
COLOMBARIUM nouveau	1 100.00€

### **9- DECLASSEMENT ET ALIENATION DES CHEMINS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des trois nouvelles demandes de déclassement des chemins qui seront rajoutées aux autres et intégrées dans la procédure de l'enquête publique : ces demandes concernent une partie de chemins à : « La Lieutarde », « Le Pouget » et « Mayrinhac »

### **10- DEMANDE DE TRANSFERT A LA COMMUNE DE BIENS DE SECTION POUR METTRE EN ŒUVRE UN OBJECTIF D'INTERET GENERAL**

Les parcelles cadastrées section B n°556 et H 607 sont occupées par des stations d'épuration. Ces parcelles sont des biens de sections que la Commune souhaite récupérer.

**Vu** la loi 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune ;

**Vu** l'article L. 2411-12-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que la commune souhaite récupérer les biens des sections de commune de:

- La Vayssade et de Combribergue : section B n°556 : 61a30ca
- Albinhac et la Prunhe: Section H n°607 : 19a39ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité demande au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L. 2411-12-1 du Code général des collectivités territoriales, le transfert à la commune des biens, droits et obligations des sections de communes susvisées.

## **11- ADHESION MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 12**

SUR LA PROPOSITION DU MAIRE

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive à compter du 1er avril 1994,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2021 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Le conseil municipal décide :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

## **12- ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : 2022-2025**

Le Maire rappelle que la commune de BROMMAT a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune de BROMMAT les résultats de la consultation.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition ci-dessous et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'AVEYRON

Assureur : GRAS SAVOYE / CNP - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Le contrat bénéficie d'une garantie de taux pendant deux ans et l'ensemble des prestations négociées dans le cadre de l'appel d'offre tant au niveau de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité que du soutien psychologique, du maintien dans l'emploi et du soutien psychologique sont incluses dans l'offre d'assurance.

### **13- PLAN D'ADRESSAGE : DÉNOMINATION ET NUMÉROTION DES VOIES - MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 19 octobre dernier, le conseil municipal avait décidé de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune. Ainsi la dénomination et la numérotation des voies avaient été décidées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune de Taussac qui est limitrophe de Brommat a également approuvé son plan d'adressage. Or, certaines voies qui sont communes aux deux collectivités ont été dénommées différemment.

Afin d'harmoniser les plans d'adressage de Brommat et de Taussac, le conseil Municipal décide de modifier les voies suivantes :

- Création de l'avenue du Cardinal Verdier entre le carrefour de Pleau et le carrefour de Taussac au lieu de Route de Lacroix-Barrez. Le numéro 71 initialement prévu devient le numéro 35
- Route de Lacroix-Barrez commencera donc au carrefour de Taussac. Création de 4 numéros par le SMICA en charge de l'adressage sur la commune de Taussac.
- Chemin du buron au lieu de Rue du buron ; les numéros restent inchangés, à savoir n°1 et n°3
- Impasse de Mentièrre au lieu de Rue de l'estive ; le numéro reste inchangé, à savoir n°6

### **14- FREQUENTATION DU CAMPING MUNICIPAL(nuités)**

	2019 du 01/06 au 30/09	2020 du 18/06 au 30/09	2021 du 01/06 au 30/09
<b>Juin</b>		41	138
<b>Juillet</b>		384	621
<b>août</b>		844	862
<b>septembre</b>		88	99
<b>Total</b>	1025	1357	1720

### **15- ELAGAGE ET TRAVAUX EFFECTUES PAR LA CUMA**

Monsieur le Maire fait le point des montants payés en 2021 à la CUMA pour les travaux effectués en 2020 ainsi que de ce qui a été mandaté aux entreprises pour les travaux d'élagage. Ce point était une question posée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal

Factures payées à la CUMA en 2021 pour les travaux effectués en 2020 :

**BUDGET PRINCIPAL** 22 619.97€

- Travaux salarié : 4 892.40€
- Matériel : 17 727.57€

**BUDGET ASSAINISSEMENT :** 4 437.17€ (épandage des boues)

- Travaux salarié : 1 620.00€
- Matériel : 2 817.17€

### Montant des factures payées pour l'Elagage :

- Elagage 2020 des routes communales payé en 2021 : 9 780.00€TTC
- Elagage 2021 des routes communales : 28 106.40€TTC (dont une partie avait été commandée par l'ancienne municipalité en 2020 mais qui n'avait pas été réalisée)
- Elagage 2021 route Conilhergues pour débayer la route suite aux chutes de neige : 3 960.00€TTC

### **16- QUESTIONS DIVERSES**

- Mme PRUNET : les travaux à la maison de La Sapinière sont terminés et des locataires sont entrés le 1<sup>er</sup> décembre.  
Les travaux de la maison de Pleau sont en cours et devraient s'achever en début d'année 2022.  
En ce qui concerne la commission « animation », il est prévu de faire des animations au Parc du Château l'été prochain entre la mi-juillet et la mi-août : reste à définir et retenir les groupes qui pourraient venir.
- Mme DUVAL : des colis de Noël seront distribués par les Conseillers Municipaux aux habitants de BROMMAT de plus de 70 ans.  
Le « Petit Journal » est en préparation et sera édité en fin d'année 2020.  
L'école : les activités périscolaires fonctionnent bien  
Perce Neige : la réunion avec les représentants de l'Association et les Conseillers Départementaux aura lieu le 6 décembre en Mairie.
- Mme VEYRES : le manque d'ambulancier sur le secteur pose problème.
- Mme FERREBOEUF : aqueduc bouché à l'entrée de la Rue des Grands Chênes à Pleau
- Mme SALIS : la prochaine réunion de la commission voirie aura lieu le 14 décembre 2021 pour définir les travaux à venir.  
Pose d'un miroir au lieu-dit « Le Bousquet »  
Travail à Cussagols : on est toujours dans l'attente du devis
- Mr COUDOUEL : assainissement : le problème de chasse d'eau à la station d'épuration de Cussagols est réparé.  
Passage de l'hydrocureur à St ANTHIME  
Commission agricole : sortie des animaux de l'estive le 26 novembre.  
Les travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif du village de Rueyres pourraient être envisagés, la Commission se réunira à ce sujet.
- Mme LABAT : travaux de reprise des concessions à Rueyres : l'entreprise RECOUSSINE n'est toujours pas venue.

Séance close à 23h00

